

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI DIVERSIFIED ABSOLUTE RETURN - PART R - FR0010947184

OPCVM soumis au droit français

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure ou égale à EONIA + 200 bp tout en recherchant en permanence des opportunités de marché et en restant totalement flexible sur l'ensemble du portefeuille.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds est celle de l'EONIA. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. (Pour plus d'information sur cet indice : www.ebf-fbe.eu). Ticker Bloomberg : OISEONIA Index

Stratégie de gestion : En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux. Les investissements sont réalisés principalement au travers d'OPCVM sélectionnés à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Le gérant pourra également intervenir sur les titres en direct (à hauteur de 40% maximum).

Les fonds sélectionnés appartiennent principalement aux catégories suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield), performance absolue ou monétaires.

Le FCP peut investir sur toutes les zones géographiques, principalement en Europe et aux USA, dans une moindre mesure en Asie et dans les pays émergents. De même que certains choix sectoriels ou de styles (valeurs « value », valeurs de croissance, petites capitalisations...) peuvent être effectués.

Le FCP peut également réaliser des opérations de change dans le but de réaliser son objectif de gestion.

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 60% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'Investissement. Les OPC entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif en parts ou actions de FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et financier.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du groupe OFI.

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

La dynamisation ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à termes listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions ou taux.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à l'allocation et à la sélection d'OPC. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse sur les marchés (actions ou obligations), ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés dont pourrait ne pas bénéficier pleinement les OPC déjà en portefeuille.

Le gérant pourra également prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille au risque de change dans le but de réaliser l'objectif de gestion et en vue de couvrir le portefeuille contre ce même risque de change. Dans ce cadre, la dynamisation ou la couverture du portefeuille se fait par des prises de positions, à la vente ou à l'achat, sur le marché des devises via des contrats financiers à terme ou optionnels conclus sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers, ou de gré à gré.

Cette stratégie sur les devises participe pleinement à la poursuite de l'objectif de gestion.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne : La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré non férié à Paris.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation jusqu'à 10H la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de la plus élevée de deux volatilités historiques :

- la première calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.
- la seconde calculée à partir des performances d'un indice composite sur une période de 5 ans. La composition de cet indice a été déterminée à partir des expositions actuelles du fonds aux principaux facteurs de risque de marché.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par une exposition flexible du portefeuille aux principales classes d'actifs ou stratégies (actions, obligations, monétaires, alternatif) selon l'anticipation du gérant.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : le fonds pouvant être investi, directement ou par le biais de parts d'OPCVM, en obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	1% Maximum
Frais de sortie	1% Maximum

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants ¹	2.14%
-----------------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	15% au-delà de l'EONIA + 200 bp
------------------------------	---------------------------------

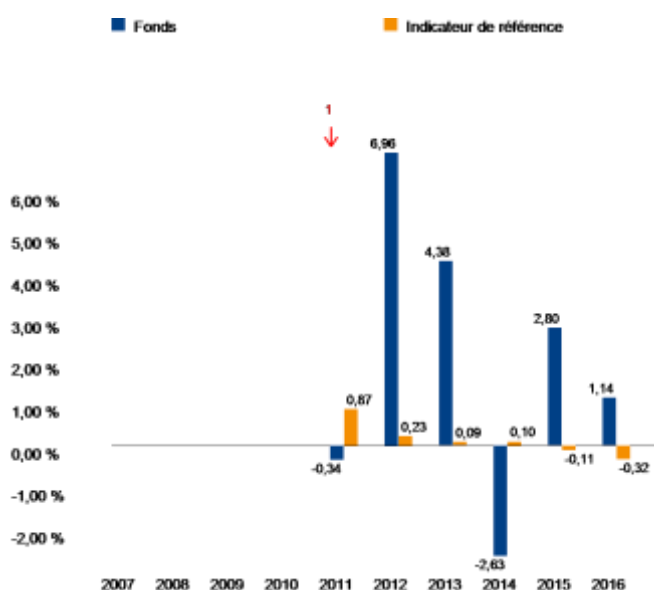
Frais courants¹ : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Aucune commission de surperformance n'a été prélevée au cours de l'exercice clos en décembre 2016

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Indicateur de référence : EONIA Total Return Index

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 24/09/2003. Les parts R (initialement dénommées parts I) ont été créées le 23/09/2010 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

1. 10/01/2011 : Modification de la stratégie de gestion : Le FCP peut désormais réaliser des opérations de change dans le but de réaliser son objectif de gestion (en exposition et en couverture)

A compter du 17 janvier 2017, le FCP OFI PERFORMANCE ABSOLUE DIVERSIFIE change de dénomination au profit d'OFI DIVERSIFIED ABSOLUTE RETURN.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **07/12/2017**.